

INFRA 2013

Notes pour une allocution de M. Stéphane Bilodeau, ing.  
Vice-président aux affaires publiques de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Centre des congrès de Québec

Mercredi le 4 décembre 2013

Mesdames et Messieurs,

Il me fait plaisir d'être avec vous aujourd'hui. J'aimerais d'abord féliciter les organisateurs du congrès. L'Ordre est heureux d'appuyer cet événement et en particulier ce déjeuner des Prix relève. Je félicite d'ailleurs à l'avance les récipiendaires qui dans quelques minutes recevront un prix ou une bourse.

Je suis avec vous aujourd'hui parce que l'Ordre a des choses importantes à dire pour l'avenir de la gestion des infrastructures municipales au Québec.

Depuis quelque temps déjà, les individus et les organisations dont les activités sont liées à la réalisation ou au financement des infrastructures municipales traversent une période difficile. C'est certainement le cas des ingénieurs, et je sais qu'il y en a beaucoup aujourd'hui dans cette salle.

Les nombreuses allégations de corruption et de collusion dans l'octroi de contrats publics, de même que l'ampleur des révélations qui mettent en cause des firmes de génie-conseil et les agissements de certains ingénieurs ont considérablement affecté la confiance du public à l'égard de la profession.

Un sondage réalisé plus tôt cette année par IPSOS pour l'Ordre des ingénieurs du Québec, a confirmé que le taux de confiance des Québécois à l'égard des ingénieurs se situe maintenant à 51 %. À titre de comparaison, il était de 74 % au milieu des années 2000.

L'Ordre des ingénieurs du Québec est préoccupé par les conséquences de cette perte de confiance, non seulement pour les individus, mais aussi pour l'industrie et pour le développement économique du Québec et le rayonnement de notre expertise à l'international.

Nous devons instaurer un climat d'intégrité et de saine compétitivité dans l'industrie de la construction. À cet effet, l'Ordre a été l'un des premiers à réclamer une commission d'enquête. Mais nous n'avons pas attendu les conclusions de la Commission Charbonneau pour poser des gestes concrets. Nous avons pris une série d'initiatives pour mieux encadrer nos membres. Nous développons aussi un programme pour mieux encadrer les pratiques d'affaires des firmes de génie. J'y reviendrai.

## **UN INSTITUT INDÉPENDANT SUR L'INTÉGRITÉ**

Pour le moment, j'aimerais partager avec vous une idée que nous avons lancée la semaine dernière, une idée qui rejoint directement le thème de votre colloque « La somme de nos compétences ».

Au-delà des ingénieurs et du génie conseil, la crise actuelle offre au Québec tout entier une occasion unique d'instaurer de meilleures pratiques pour la réalisation d'ouvrages de qualité, durables et fonctionnels.

À cet effet, l'Ordre propose au gouvernement la mise sur pied d'un Institut indépendant sur l'intégrité. Cet organisme permettra aux donneurs d'ordre publics comme privés de bénéficier de l'expertise et de l'information nécessaire à une saine gestion des ouvrages. L'organisme aurait comme tâche principale d'alimenter les décideurs et les donneurs d'ordre dans la recherche des meilleures solutions en fonction de leurs besoins réels. Il les assisterait également dans l'établissement de processus assurant la qualité, la durée de vie et la fonctionnalité des ouvrages à venir.

En plus de fournir de l'information sur les meilleures pratiques constamment mises à jour, l'Institut pourrait avoir des répercussions sur la capacité du Québec à gérer et à mener à terme des projets de qualité à coût abordable.

Le Conseil du trésor estime qu'entre 8 et 24 % des coûts des contrats publics dans le domaine de la construction sont liés à des formes de malversations. La commission Charbonneau a avancé le chiffre de 30 %.

Les dépenses du gouvernement pour les 10 prochaines années seront en moyenne de 10 milliards de dollars en infrastructures et c'est sans compter les dépenses des villes ou des sociétés d'état.

Alors, si l'on réduisait d'un point seulement le pourcentage associé à l'impact de ces malversations sur l'octroi et la gestion de contrats publics du gouvernement, de manière prudente, nous estimons que c'est près de 175 millions de dollars qui reviendraient chaque année dans les coffres de l'État.

Nous sommes convaincus que la mise en place d'un tel Institut indépendant permettrait au Québec de se démarquer et de devenir une référence mondiale en matière de gestion de projets d'infrastructure et autres ouvrages de génie.

Un tel Institut pourrait être financé au départ à partir des sommes que compte récupérer le gouvernement avec son projet de loi no 61, projet de loi qui vise à permettre aux organismes publics de recouvrer de sommes payées en trop dans certains contrats de construction.

Il va sans dire que l'organisme devrait se soumettre à un processus d'audit et de reddition de comptes.

## **UNE PRISE EN CHARGE PAR L'ORDRE DES INGÉNIEURS**

J'en reviens maintenant aux ingénieurs que l'Ordre a pour mission d'encadrer afin de protéger le public.

L'Ordre est préoccupé par le contrôle disciplinaire des ingénieurs fautifs, et le tort que des pratiques d'affaires frauduleuses ont créé à la réputation des 60 000 ingénieurs, membres de l'Ordre.

Les ingénieurs qui œuvrent en pratique privée et dans les firmes de génie-conseil ne représentent qu'une partie de nos membres. Mais ils sont néanmoins près de 11 000 personnes qui y travaillent.

Comme nous le répétons depuis plusieurs mois, ces ingénieurs n'ont pas tous été impliqués dans ce scandale. Celui-ci étant principalement lié aux pratiques de développement des affaires. Ce qui réduit donc à une poignée d'individus la responsabilité d'avoir entaché la réputation de 60 000 personnes.

Nous nous sommes donné les moyens et les ressources pour faire les enquêtes qui permettront de punir les fautifs. Nous avons pris l'engagement auprès de nos membres et du public de faire maison nette. Nous voulons aussi livrer un message clair : personne n'est au-dessus des lois, de l'éthique et du code de déontologie qui encadrent la profession d'ingénieur. Il n'y aura pas d'immunité.

Depuis le début des travaux de la Commission Charbonneau, le Bureau du Syndic a ouvert plus de 140 dossiers d'enquêtes portant sur la corruption, la collusion et la fraude et plus de 350 dossiers sur le financement illégal des partis politiques par des ingénieurs. À ce jour, plus d'une trentaine d'ingénieurs ont été convoqués devant le conseil de discipline de l'Ordre pour répondre à des chefs d'accusation en lien avec le financement illégal des partis politiques, à la collusion et à la corruption.

Nous devons tirer des leçons de ce qui se passe aujourd'hui afin qu'une telle situation ne se reproduise plus. La société québécoise et les firmes de génie-conseil doivent sortir grandies de cette crise et nous, ingénieurs, avons le devoir de devenir un modèle inspirant pour les parties prenantes dans la manière de la résoudre.

## **PROGRAMME D'AUDITS DES FIRMES DE GÉNIE-CONSEIL**

Comme je le disais en introduction, l'Ordre développe présentement un programme pour mieux encadrer les entreprises qui embauchent des ingénieurs.



L'Ordre a eu l'audace d'annoncer en mai dernier la création de ce programme d'audit sur les pratiques d'affaires des firmes de génie-conseil. Une première dans le monde des ordres professionnels au Québec qui n'ont d'autorité, présentement, que sur leurs membres.

L'Ordre est présentement à développer un cahier des charges privées pour auditer les firmes, avec la collaboration du Bureau de normalisation du Québec, qui possède une vaste expertise en matière de certification.

Des représentants de l'Autorité des marchés financiers, du Conseil du Trésor, du Commissaire au lobbyisme, du ministère des Transports du Québec, de l'UPAC et de l'Office des professions du Québec ont accepté de participer au comité de travail afin d'offrir des conseils en matière d'intégrité et de pratiques d'affaires. Nous sommes très fiers et heureux de pouvoir compter sur leur collaboration.

L'implantation de cette initiative suit son cours. Après une première étape d'analyse des codes de conduites, l'Ordre procèdera aux audits dans les firmes.

En participant à ce programme, les sociétés acceptent de respecter les règles et normes de pratiques qui seront établies et de se soumettre à des vérifications de l'Ordre. Le programme est volontaire et sera financé par les firmes.

L'Ordre mise notamment sur cette initiative pour entretenir un lien privilégié avec les employeurs d'ingénieurs pour favoriser une meilleure compréhension, de part et d'autre, des obligations professionnelles de l'ingénieur. Ces obligations professionnelles offrent un levier éthique qui doit et peut bénéficier aux entreprises.

Avec ce programme d'audit, l'Ordre des ingénieurs du Québec transforme le système professionnel québécois puisqu'aucune expérience du genre n'a encore été tentée.

## **RÉVISION DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS**

Avant de conclure, permettez-moi de parler brièvement d'une autre contribution de l'Ordre pour mieux encadrer l'exercice de la profession : notre implication dans la modernisation de la Loi sur les ingénieurs.

La Loi sur les ingénieurs date de près de 50 ans. En 1964, il existait à peine 4 champs de pratique du génie. Aujourd'hui, avec 11 écoles et facultés de génie au Québec, c'est plus de 42 nouveaux programmes dans lesquels sont formés nos professionnels de demain – je pense au génie biomédical, informatique, biotechnologique, pour n'en nommer que quelques-uns.

Avec la tenue des consultations particulières sur le projet de loi 49 le mois dernier, nous avons franchi une étape importante vers l'adoption de la nouvelle loi sur les ingénieurs. Loi qui, nous le souhaitons, sera adoptée rapidement. Il en va de la sécurité du public.

À cet égard, le projet de loi prévoit la surveillance obligatoire, essentielle pour assurer la protection du public et l'inclusion de centaines de nouveaux ingénieurs dont les spécialités ne se retrouvent pas à la loi actuelle puisque leurs activités n'y sont pas incluses de manière concrète.

## **CONCLUSION : DES SOLUTIONS DURABLES**

En conclusion, si le génie québécois est en crise, c'est tout le Québec qui en subit les conséquences. En affectant l'industrie de la construction, c'est une grande partie de notre économie qui est en jeu. Nous risquons de nous priver d'un avantage concurrentiel sur plusieurs pays ou provinces tout aussi capables de rivaliser avec le Québec pour attirer des investissements.

Sans parler de notre capacité à combler un déficit d'entretien important de nos infrastructures stratégiques pour notre développement collectif. Le pont Champlain est un bon exemple de ce déficit et de notre manque de vision à long terme.

L'Ordre des ingénieurs du Québec, par ses actions et ses initiatives, transforme présentement le système professionnel. Mais c'est aussi l'industrie de la construction et du génie-conseil, de même que l'ensemble des mœurs dans les pratiques d'affaires du Québec tout entier que nous voulons contribuer à changer.

Avec l'idée d'un Institut indépendant sur l'intégrité, avec notre nouveau programme d'audits des firmes de génie, l'Ordre propose des solutions durables pour faire du Québec une référence mondiale en matière d'intégrité et d'efficacité.

Nous devons travailler ensemble à transformer les mœurs dans les pratiques d'affaires de l'industrie du génie et de la construction. Le Québec tout entier doit sortir grandi de cette crise. Ensemble nous sommes capables d'opérer les changements qu'exige la crise actuelle.

Merci de votre attention!